COMMUNE D'AVENCHES

Municipalité

Législature 2021-2026

Préavis municipal n° 115
au Conseil communal

Aménagement d'un Parkour Park et d'une zone de détente à la Zone sportive

Dicastère de l'Urbanisme – Maxime Corthésy

Approuvé en séance de Municipalité le 20 avril 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Le présent préavis s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de valoriser et de dynamiser la Zone sportive d'Avenches, en proposant de nouveaux aménagements adaptés aux besoins actuels de la population, en particulier de la jeunesse.

Le projet de Parkour Park répond à une demande croissante pour la pratique du parkour, discipline en plein essor en Suisse romande. Le parkour est une activité sportive consistant à se déplacer efficacement dans un environnement, en franchissant divers obstacles (murs, blocs, structures) par des mouvements tels que sauts, escalades ou franchissements, en mobilisant force, agilité et coordination.

À ce titre, l'association locale des Mad Monkeys constitue un acteur central de cette dynamique. Fondée en 2019, elle compte aujourd'hui 56 membres, majoritairement âgés de 15 à 16 ans, et propose des entraînements réguliers trois fois par semaine. Ses activités se déroulent actuellement dans les arènes d'Avenches durant la belle saison, ainsi qu'en salle de gymnastique en hiver, et ponctuellement dans l'espace urbain. La création d'un Parkour Park répond directement à leurs besoins, en offrant un lieu sécurisé et adapté permettant tant l'entraînement libre que l'encadrement de cours, tout en favorisant le développement de la discipline à travers l'organisation d'événements et l'ouverture au public.

Au-delà de cette pratique spécifique, ce nouvel aménagement représente une réelle plus-value pour l'ensemble des clubs sportifs avenchois. Il bénéficiera directement à plus de 500 membres de ces clubs, qui pourront tirer parti de cette nouvelle installation pour enrichir leurs pratiques sportives. Il offrira des infrastructures complémentaires permettant de diversifier les entraînements, notamment en intégrant des exercices de renforcement musculaire, de coordination ou de mobilité, dans un cadre extérieur adapté et sécurisé.

Enfin, le projet ne se limite pas à une vocation sportive. L'intégration d'une zone de détente paysagère contribuera à améliorer la qualité de vie au sein de la Zone sportive, en proposant aux visiteurs, familles et accompagnants un espace vert accueillant pour se reposer, se rencontrer et profiter du site. Ainsi, cet aménagement participera pleinement à la création d'un lieu de vie convivial, attractif et intergénérationnel.

2. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à la réalisation d'un Parkour Park et d'une zone de détente au sein de la Zone sportive d'Avenches.

Ce projet repose sur l'avant-projet établi par la société spécialisée Parkour Expo Sàrl et s'inscrit dans une démarche globale de valorisation d'une parcelle actuellement non exploitée.

2.1 Concept général

Le projet prévoit l'aménagement d'un espace polyvalent structuré autour de plusieurs zones complémentaires :

- Un Parkour Park avec obstacles techniques adaptés à différents niveaux
- Un espace de street workout, soit une zone de renforcement musculaire en plein air utilisant le mobilier urbain et des structures fixes (barres, espaliers, etc.)
- Une zone de détente végétalisée
- Un espace multi-activités (yoga, slackline, badminton)

L'ensemble est conçu comme un lieu de vie favorisant à la fois l'activité physique et la détente.

2.2 Intégration paysagère et identité

Le design du Parkour Park s'inspire des « ruines romaines », en lien avec le patrimoine historique d'Aventicum. Les structures sont réalisées en béton armé avec un habillage esthétique en matériaux naturels, permettant une intégration harmonieuse dans le site.

La zone de détente comprend des plantations d'arbres et d'arbustes favorisant l'ombrage et la biodiversité. Ces aménagements végétalisés contribuent également à limiter les effets des îlots de chaleur, notamment grâce à l'ombrage des plantations.

2.2 Solutions techniques et sécurité

Les installations respectent les normes en vigueur, notamment les recommandations du BPA et les normes européennes EN SN 16899 et EN 1177.

Le projet inclut notamment :

- Des matériaux robustes et durables (acier inoxydable, bois traité, béton)
- Un revêtement de sécurité en liège naturel (Corkeen)
- Un éclairage LED sur mâts
- Une caméra de surveillance
- Un filet pare-ballon de 6 mètres

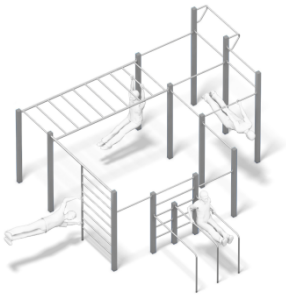

3. Démarche participative

Une démarche participative a été menée en octobre 2025 auprès des clubs sportifs utilisateurs de la Zone sportive.

Lors de cette séance, le projet a été présenté par Parkour Expo Sàrl, avec possibilité pour les clubs de formuler des remarques et suggestions.

Les retours ont été globalement très positifs. La Municipalité a constaté un réel engouement pour ce projet et a intégré, dans la mesure du possible, les remarques formulées dans le présent avant-projet soumis au Conseil communal.

4. Planning / Etapes

Sous réserve de l'octroi du crédit, le projet se déroulera selon les étapes suivantes :

- Élaboration du projet définitif
- Procédure de mise à l'enquête
- Appels d'offres et adjudications
- Réalisation des travaux
- Mise en service

Un calendrier détaillé sera établi lors de la phase suivante.

5. Aspects financiers

5.1 Coûts

Descriptif	Devis HT
Paysagisme, aménagements de terrain, plantation	Fr. 72’500.--
Revêtements de sols sportifs	Fr. 60'000.--
Maçonnerie	Fr. 67’500.--
Constructions métalliques	Fr. 38’000.--
Bois et construction en bois	Fr. 4'500.--
Mobilier urbain	Fr. 20'000.--
Installation électriques (racc. Groupe E et main d’œuvre)	Fr. 4'500.--
Etudes diverses de mandataires externes	Fr. 6'000.--
Filet pare-ballon 6m	Fr. 30’000.--
Eclairage (sans génie civil / maçonnerie)	Fr. 35’000.--
Caméra (coût installation uniquement)	Fr. 1’000.--
Honoraires Parkour Expo phases 21 et 31 (avant-projet déjà réalisé)	Fr. 5’000.--
Honoraires Parkour Expo (~15% selon SIA 103 sans phases 21 et 31)	Fr. 40’000.--
Divers et imprévus ~15%	Fr. 50’000.--
Total HT	**Fr. 434’000.--**
Total TTC + arrondi	**Fr. 470’000.--**

Ces montants sont basés sur des estimations et des devis rentrés et peuvent varier de ±10% selon les devis fermes des sous-traitants et les choix finaux de matériaux.

Les coûts d’exploitation futurs resteront limités et concerneront principalement :

- L’entretien des espaces verts
- Le nettoyage des installations
- L’entretien courant des structures

5.2 Subventions

Dans le cadre du financement du projet, la Municipalité a entrepris des démarches préliminaires auprès des instances concernées.

Une demande officielle sera déposée auprès de la COREB (Communauté régionale de la Broye) dans le cadre de la provision pour infrastructures culturelles et sportives, les échanges préalables ayant confirmé l’éligibilité du projet. Le dossier sera transmis aux organes compétents une fois le présent préavis adopté.

Par ailleurs, une demande formelle sera également adressée au Service de l’éducation physique et du sport (SEPS). Le projet ayant été jugé, sur le principe, conforme aux critères des aménagements sportifs en libre accès, il sera soumis pour préavis cantonal après adoption du présent préavis.

En complément, des démarches seront poursuivies dans le cadre de programmes liés à la biodiversité et à la valorisation des espaces publics.

Ces démarches permettent de positionner favorablement le projet dans les différents processus d’octroi. À ce stade, aucun montant ne peut toutefois être garanti.

5.3 Amortissement

Il est prévu d'amortir les travaux de la manière suivante :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'amort.	Montant à amortir	Remarque
Terrains bâtis	30 ans	Fr. 350'000.-	Génie-civil et plantation
Biens meubles	10 ans	Fr. 120'000.-	Mobilier urbain, installations sportives et revêtement de sol, caméra

Il est prévu d'amortir un montant de Fr. 350'000.- sur une durée de 30 ans ainsi qu'un montant de Fr. 120'000.- sur une durée de 10 ans, conformément à la catégorie d'immobilisation selon la directive MCH2, soit une charge annuelle, hors frais d'intérêts variables, de Fr. 23'667.-.

5.4 Financement

Afin de financer ces travaux, il est prévu de recourir à un emprunt.

L'endettement de la Commune au 20 avril 2026 se monte à Fr. 16'799'882.-. En tenant compte des dépenses et des recettes d'investissement à venir (préavis votés), l'endettement se monterait à Fr. 33'146'571.-, alors que le plafond autorisé est de Fr. 50'000'000.-.

6. Développement durable

Environnement : Le projet favorise la biodiversité par la plantation d'essences adaptées au climat local, nécessitant peu d'entretien et offrant des habitats favorables à la faune. La création d'espaces végétalisés et la réutilisation des déblais sur site contribuent également à réduire l'impact environnemental.

Société : Le projet répond à un besoin réel de la population, en particulier des jeunes, tout en créant un lieu de rencontre ouvert à toutes les générations

Economique : La mutualisation des travaux (sport et paysagisme) permet des économies d'échelle et une optimisation des coûts d'investissement.

7. Conclusions

Le projet d'aménagement d'un Parkour Park et d'une zone de détente au sein de la Zone sportive d'Avenches constitue une opportunité importante pour la Commune de répondre de manière concrète et durable aux attentes de sa population.

Au-delà de la création d'une infrastructure dédiée à une discipline en plein essor, ce projet s'inscrit dans une vision globale d'aménagement du territoire visant à valoriser une parcelle aujourd'hui sous-exploitée, tout en renforçant l'attractivité et la diversité de l'offre sportive communale.

Il permettra notamment de soutenir la pratique du parkour dans un cadre sécurisé et adapté, en répondant aux besoins exprimés par les acteurs locaux, tout en offrant aux clubs sportifs avenchois un équipement complémentaire favorisant la diversification des entraînements, en particulier en matière de préparation physique. Par ailleurs, plusieurs clubs issus d'autres disciplines sportives ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour l'utilisation de ce nouvel espace.

Par ailleurs, l'intégration d'une zone de détente végétalisée contribuera à améliorer la qualité des espaces publics, en proposant un lieu de rencontre et de convivialité accessible à toutes les générations. La création de cet espace permet également de combler un manque identifié dans ce secteur, en offrant un lieu de repos et de convivialité pour les usagers, accompagnants et visiteurs. Ce projet répond ainsi à des enjeux à la fois sportifs, sociaux et environnementaux, en favorisant la pratique d'activités en plein air, le bien-être de la population et la biodiversité.

La démarche participative menée auprès des clubs sportifs a mis en évidence un fort intérêt et un large soutien à la réalisation de cet aménagement, ce qui conforte la Municipalité dans la pertinence de ce projet.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité est convaincue que cet investissement contribuera de manière significative au développement harmonieux de la Zone sportive et au dynamisme de la vie locale. Ce nouvel aménagement participe en outre à renforcer l'attractivité d'un site déjà largement utilisé et apprécié par la population.

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Avenches,

Vu le préavis municipal n° 115 de la législature 2021 – 2026,

Ouï le rapport des commissions / de la commission désignée(s) pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1) **D'autoriser la Municipalité à effectuer l'aménagement d'un Parkour Park et d'une zone de détente à la Zone sportive pour un montant de Fr. 470'000.-.**
2) **D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer ce montant de Fr. 470'000.-.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :	Le Secrétaire :
Laure Ryser	Bastien Eschmann

Annexe :
- Dossier d'avant-projet, Parkour Expo Sàrl, Avril 2026

Municipal(aux) délégué(s) :
- Maxime Corthésy, Dicastère de l'Urbanisme et de la promotion économique
- Laure Ryser, Syndique, Dicastère des Finances